MAIRIE de BARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du lundi 2 mai 2022, régulièrement convoqué le 25 avril 2022

Etaient présents : Quentin PAQUET, Maire, Michelle PRESLES, première adjointe, Richard MAZET, troisième adjoint, Thibaut ROCHE, Mathilde LANGUE, Marc MEUNIER, Sandra GOURBIERE, Emilie GASCARD, Michel RICCOBENE, Patricia CHAUVE, Pascal GEORGES.

Absence(s) excusée(s) : Isabelle HUC, deuxième adjointe, Guy CARRON, Thierry MAUDUIT, Léa ROIRON

Pouvoir: Guy CARRON donne pouvoir à Michel RICCOBENE.

Secrétaire élu (e) : Emilie GASCARD.

Demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention du service commun RGPD
- Demande de réglementation des boisements au Département

Accord du conseil

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire propose d'accorder:

- 200€ à l'association « La Traverse »
- 500€ à la coopérative scolaire pour la classe découverte des 20 et 21 juin 2022

Sandra GOURBIERE ne prend pas part au vote

Proposition approuvée à l'unanimité (11)

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Après discussion sur la possibilité d'ouvrir la location du Perron à des particuliers, il est décidé de ne pas donner suite à cette réflexion pour cette année. Il est donc proposé de reconduire les tarifs précédents.

Proposition approuvée à l'unanimité (12)

REGULARISATION DE VOIRIES -AUTORISATION DE SIGNATURE

Afin de régulariser l'emprise des voiries et chemins ruraux au Montel et à Granger, il est demandé au conseil d'autoriser Michelle PRESLES à signer les actes administratifs.

Proposition approuvée à l'unanimité (12)

ACHAT D'UNE PARCELLE AU MONTEL

Suite à la rencontre avec M MONDON, et afin de régulariser la situation de la voirie du Montel, il est demandé au conseil l'autorisation d'acquérir 3 608m², au prix de 0.30€/m² soit 1 082.40€.

Proposition approuvée à l'unanimité (12)

TRANSFERT D'UNE PARTIE DES BIENS DE LA SECTION DU MONTEL A LA COMMUNE

Afin de pouvoir régulariser l'emprise des voiries au Montel, le maire propose au conseil de transférer une partie des biens (parcelles E341, E340 et E725) de la section « Le Montel » à la commune à titre gratuit, avec consultation de ses membres.

Après avoir :

- · rappelé les articles L2411 et suivants du CGCT,
- décliné le relevé des propriétés de la section « Le Montel »,
- énuméré l'ensemble des membres de section recensés,
- · présenté le courrier d'information qui devra être adressé aux membres de la section,

Le maire demande au conseil de :

- confirmer les informations relatives à la section « Le Montel »,
- valider le lancement de la consultation parcelles E341, E340 et E72

Proposition approuvée à l'unanimité (12)

RADAR PEDAGOGIQUE DU BOURG

Suite à une enquête de Loire Forez agglomération, il est proposé au conseil de supprimer les radars pédagogiques du Bourg, et de pouvoir utiliser ponctuellement les radars mobiles proposé par Loire Forez agglomération, au Bourg ou ailleurs sur la commune.

Thibaut ROCHE ne prend pas part au vote.

Le conseil donne son accord de principe à l'unanimité (11)

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Il est rappelé au conseil que chacun peut prendre connaissance de ce rapport d'activité, notamment sur les thématiques dont chacun est en charge sur la commune.

Le conseil prend acte de ce rapport

AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN RGPD

Après 3 ans de fonctionnement, il est constaté que le principe du « troc de DPD » n'a pas fonctionné sur les communes ayant choisies cette option. Il est proposé de faire appel au DPD mutualisé de Loire Forez agglomération. Le cout prévisionnel est de 400€/an.

Proposition approuvée à l'unanimité (12)

DEMANDE DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS DU DEPARTEMENT

Suite à la Fabrique Prospective « La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux », l'une des actions retenues est de mettre à jour la réglementation des boisements de la commune, celle-ci datant de 1966. Il convient donc de solliciter le Département, compétant en la matière. 2 communes limitrophes pourront être solliciter pour intégrer cette démarche. Il est rappelé que l'intégralité des frais est portée par le Département.

Proposition approuvée à l'unanimité (12)

PROJET EOLIEN A VERRIERES EN FOREZ

Suite à la réunion du 17 mars 2022, le maire présente au conseil le projet éolien d'Eurowatt, à l'étude sur Verrières-en-Forez. Ce projet pourrait consister à l'implantation de 2 à 4 éoliennes sur la partie sommitale de la commune. Pour savoir si ce projet peut être réalisable, il convient de réaliser des études plus précises. Eurowatt souhaite au préalable un accord de principe de la commune de Verrières, et la commune de Verrières à consulter les communes environnantes, conformément à la charte de l'éolien de Loire forez agglomération.

Il est proposé de donner un avis favorable à la réalisation d'études de faisabilité (avis uniquement consultatif).

Proposition approuvée (11 pour, 1 abstention)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Travaux au bourg: En raison de l'étude de sol et de l'augmentation actuelle des prix des marchés publics, les travaux prévus à partir du mois de juin sont reportés à l'automne
- 2. Fête des chemins du 1er mai : retours très positifs
- 3. <u>Terrains communaux</u> : possibilité de faire paître des animaux dans certains terrains communaux afin de les entretenir
- 4. <u>Commission culture</u>: Rappel du concert du 06/05 en partenariat avec l'AJBL; Programmation de 2 cinétoiles les 29/07 et 27/08 en partenariat avec la MJC; Programmation d'un spectacle dans le cadre « de Villes en Villages » le 26/11 en partenariat avec l'APE
- 5. <u>Comité Transition</u>: Nuit de la chauvesouris le 26/08 ; Une soixantaine d'inscrit pour l'autostop ; réunion d'information sur le photovoltaïque le 03/05
- 6. Prochain conseil le mardi 7 juin à 20h00

Vu pour être affiché le 6 mai 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Le Maire | Quentin PAQUET